



Stéphane Denoyelle, Maire de Saint Pierre d'Aurillac
et le Conseil Municipal

ont le plaisir de vous convier à la présentation des vœux

Dimanche 3 janvier 2016

11 heures à la salle des fêtes



Mairie de St Pierre d'Aurillac 124 avenue de la Libération - 33490 tel : 05 56 63 30 27 / fax : 05 56 63 17 39
commune-de-st-pierre-daurillac@wanadoo.fr - <http://st-pierre-daurillac.fr>

Étaient présents :

Alice AMELIN - Jean-Paul BARITAUT - Sandra BOUSQUET - Jean CORBANÈSE - Philippe DELIGNE - Aude DELPEYROU - Gaëlle DELPRAT - Stéphane DENOYELLE - Paulette LAPRIE - Yvon MARTIN - Patrick TAUZIN - Denis VIMENEY

Étaient absents excusés :

Myriam BELLOC - Francis DUSSILLOLS.

Secrétaire de séance :

Aude DELPEYROU.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DES CONSEILS PRÉCÉDENTS

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu des mois de septembre et d'octobre 2015.

CALENDRIER

- ✓ Prochains conseils municipaux : 10 décembre 2015 et pour 2016 : 7 janvier, 4 février, 3 mars, date du vote du budget à fixer, 7 avril, 12 mai, 2 juin et 7 juillet.
- ✓ Noël des petits : samedi 19 décembre 2015 à 11h
- ✓ Vœux à la population : dimanche 3 janvier 2016 à 11h salle des fêtes
- ✓ Vœux aux agents : vendredi 15 janvier 2016 à partir de 18h30 au restaurant scolaire
- ✓ Repas des Anciens : dimanche 17 janvier au restaurant scolaire

INTERCOMMUNALITÉ

À la suite de la Loi NOTRe de cet été et du Conseil Municipal du 1er octobre entièrement consacré à la question de la fusion des Communautés de Communes, le Maire souhaite apporter des informations sur les dernières évolutions de ce dossier important pour l'avenir de la Commune. Le Préfet a envoyé son projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) dans lequel il prévoit la fusion de la CDC des Coteaux Macariens avec la CDC du Sud Gironde (Langon). Les conseils ont 2 mois pour donner un avis qui sera transmis à la Commission Départementale composée d'élus qui elle aussi donnera un avis, le Préfet gardant le dernier mot. Le Maire n'a pas inscrit cette question à l'ordre du jour de ce soir car il souhaite poursuivre le débat au sein du Conseil avant de se prononcer et inviter largement la population à participer à cette réflexion en venant à la réunion du conseil du 10 décembre.

De ce qui a été dit lors du dernier Conseil Communautaire, il ressort que les discussions ont été engagées entre les bureaux des 2 CDC et que les Maires de toutes les Communes y seront associés. La CDC du Sud Gironde a absorbé il y a 2 ans St Symphorien et Villandraut et n'a toujours pas fini de régler les conséquences administratives, financières, techniques et fiscales. De ce fait certains élus ne sont pas favorables à « l'accueil » des Coteaux Macariens selon le Président. Comme le Préfet garde le pouvoir de décision in fine et s'il impose une telle fusion, les conditions de discussions et de négociation vont être très mauvaises. Le calendrier de fusion fixe la date de mise en œuvre au 1er janvier 2017 avec un délai d'un an pour harmoniser les compétences, les effets fiscaux étant lissés sur plusieurs années. À ce sujet des points importants ont été soulevés par les élus de St Pierre d'Aurillac donc le devenir de services tels que :

- ✓ aides à domicile existant sur le territoire (la CDC Sud Gironde ayant déjà la compétence)

- ✓ ceux transférés à la CDC à la suite de la dissolution de syndicats existants : faucardage (la CDC Sud Gironde n'ayant pas la compétence voirie), bassins versants, équipements sportifs.

Il est précisé que le transfert des compétences emporte automatiquement le transfert des moyens matériels et humains nécessaires au fonctionnement des services correspondants. Les conséquences sur l'organisation et les moyens des communes sont importantes et il faut y réfléchir rapidement.

Le Conseil aborde l'argument mis en avant par le Préfet : le bassin de vie et regrette que le débat ne soit pas allé plus loin que cette affirmation. Il constate l'incohérence des décisions prises et estime que c'est la Commune, 1er échelon de la démocratie locale, qui ne soit visée en réalité. Il faut que la population soit consciente des conséquences sur leur quotidien tant au niveau des services rendus que de la proximité des élus qui aujourd'hui sont « à portée d'engueulade ». Le Maire part de son amertume devant ces décisions vitales pour l'avenir des gens prises sans considération de l'intérêt de la population, conséquence d'une politique médiocre menée à la CDC des Coteaux Macariens et sans réflexion politique réelle et avec des arrière-pensées politiciennes. La fusion était une occasion de rééquilibrer le territoire et de répondre aux vrais enjeux du Sud Gironde mais ces notions n'ont pas été prises en compte de la même façon que le département qui joue également ce rôle de péréquation est attaqué. C'est pourquoi le Conseil persiste à demander l'implication de la population et continuera à expliquer et convaincre sur l'importance de ces décisions de l'État qui méprise élus et habitants. Tous s'accordent à penser qu'il s'agit d'un des effets d'une politique décidée de longue date et d'une volonté politique d'appliquer les directives de Bruxelles (diminution du nombre des collectivités territoriales, régionalisation, disparition des départements, métropolisation, concurrence entre territoires, privatisation de pans entiers de services publics...).

Cependant les élus sont convaincus que la résistance des gens sera forte à la disparition de l'échelon communal dont l'utilité est reconnue et ils souhaitent que cette résistance se manifeste par un vote et non par l'abandon de l'arme démocratique qu'est une élection quelle qu'elle soit. À cet égard et pour ces raisons, le Maire informe le Conseil qu'il est candidat sur la liste du Front de Gauche aux élections régionales des 6 et 13 décembre prochains.

ASSAINISSEMENT

Le Conseil est informé de l'avancement de la procédure de Délégation de Service Public pour l'assainissement collectif :

- ✓ 2 candidats : SOGEDO et VEOLIA
- ✓ Analyse des offres : différences assez notables sur le prix et la qualité du service proposé
- ✓ Audition des 2 candidats et questions posées
- ✓ Analyse des réponses écrites
- ✓ Négociations avec chaque candidat
- ✓ Réunion de la commission de DSP début décembre
- ✓ Décision du Conseil le 10 décembre

Malgré ces négociations serrées et l'aide essentielle des services du Conseil Départemental, une augmentation du coût de l'assainissement est à prévoir en raison en particulier des problèmes de traitement de boues par les lits de roseaux pour lesquels une action judiciaire est en cours. Si la décision de justice est favorable à la Commune, victime en la matière, les indemnités permettront non seulement de réaliser les travaux mais de revenir à des tarifs plus supportables au moyen d'une diminution de la part collectivité.

Les textes relatifs au DSP obligent les services industriels eau/assainissement à procéder à la compensation de la TVA, comme c'est déjà le cas du budget de la chaufferie bois, et le Conseil décide donc de soumettre le budget annexe de l'assainissement à cette TVA à compter du 1er janvier 2016.

TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Le Maire rappelle au Conseil que la Commune paye depuis juillet pour l'instruction des demandes d'autorisations du droit du sol (certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire...) après que l'État ait décidé de ne plus apporter ce service aux communes. Ce coût évalué à environ 2.500 € par an n'est pas compensé par des recettes correspondantes et la Commune ne pouvant faire payer le

dépôt des dossiers s'agissant d'un service public, elle doit trouver comment réduire l'impact financier de cette dépense supplémentaire. Le seul levier dont elle dispose est la taxe d'aménagement payée par les personnes créant de la surface de construction (reconstruction, agrandissement, équipements...) le calcul et l'encaissement étant réalisés par les services fiscaux et une partie reversée à la Commune, l'autre part étant départementale. Le Conseil décide donc de fixer à partir du 1^{er} janvier 2016 cette taxe à 2,5 % au lieu de 2% actuellement, la recette correspondante ne pouvant être connue puisqu'elle dépend du nombre de permis déposés. À ce sujet les élus souhaitent préciser que les économies et la réduction des impôts annoncées par le gouvernement sont de la « publicité mensongère » car les transferts de compétences sur les communes obligent celles-ci à trouver des financements et donc à faire appel à la fiscalité locale ! Ce qu'il dit rendre d'un côté, le gouvernement oblige les communes à le reprendre de l'autre. Cette situation qui empêche les communes de mener une véritable politique progressiste, à réaliser des projets et leur fait porter une culpabilité aux yeux des contribuables, rend les élus locaux désespérés, désabusés et très en colère. En effet ils estiment qu'ils ne se sont pas investis dans la vie locale pour faire cette politique austère et trouvent ces ponctions systématiques et forcées insupportables. Ces effets d'annonce du gouvernement, comme aujourd'hui au sujet de la baisse des dotations, sont inadmissibles car ils perturbent la vision qu'ont les contribuables des véritables responsabilités et responsables de leur situation.

DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNAL

Pour faire face aux derniers paiements de fin d'année il est nécessaire de renforcer des crédits inscrits au budget de la commune pour 2015 :

- ✓ Dépense d'investissement (remboursement de capital des emprunts) : 7.250 € par prélèvement sur les dépenses imprévues et un article de dépenses non utilisées
- ✓ Dépenses de fonctionnement (remboursement des intérêts des emprunts) : 1.800 € pris sur les dépenses imprévues
- ✓ Dépenses de fonctionnement : encaissement et reversement de la subvention du Ministère des Affaires étrangères pour l'action de coopération décentralisée à Tubas : 3.000 €
- ✓ Dépenses de fonctionnement : la dernière paye du personnel nécessitera peut être un renforcement de crédits de 2.000 € au dernier moment donc le conseil préfère renforcer l'article 64111 au cas.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT DES BÉNÉVOLES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Lorsque les bénévoles qui gèrent *lapetitemédiathèque* participent à des formations à la Bibliothèque Départementale de Prêt à St Médard en Jalles ils utilisent leur véhicule personnel. Le Conseil donne son accord au remboursement de ces frais dans les mêmes conditions que pour les agents communaux et sous réserve que le co-voiturage soit privilégié.

COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ CDC : commission voirie-faucardage. Cf discussion sur l'intercommunalité ci-dessus.
- ✓ Commission Municipale des VRD : 2 demandes concernant la voirie sont présentées au Conseil.
 - Confirmation du choix du cabinet ESCANDE pour accompagner les élus dans le choix des aménagements de sécurité de la RD 1113 à l'occasion de la réfection de la bande de roulement par les services du département en 2016
 - Affectation de la totalité du montant du FDAEC 2016 (fonds départemental d'aide à l'équipement des communes) aux travaux de voirie
- ✓ Rappel de la cérémonie du 11 novembre et du Loto de la Solidarité l'après midi
- ✓ Tenue du bureau de vote pour les 2 tours des élections régionales des 6 et 13 décembre
- ✓ Réunion de bilan de la DSP des gîtes : la date du 17 décembre à 18h30 sera proposée au délégataire.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 20h45.